



Communiqué de presse

Embargo: 7.4.2021, 8h30

06 Industrie et services

Statistique des poursuites et des faillites

Le nombre de poursuites et de faillites a baissé dans toutes les régions en 2020

En 2020, le nombre total d'ouvertures de procédures de faillites à l'encontre de sociétés et de personnes a baissé de 6,6% par rapport à 2019. Au niveau des régions, le recul le plus marqué est observé au Tessin (-18,2%). Les clôtures de procédures de faillites se sont inscrites dans la même dynamique d'ensemble. Sur la même période, ce sont les procédures de poursuites qui ont le plus diminué. C'est ce qui ressort des derniers résultats de la statistique des poursuites et des faillites de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le nombre de procédures de faillites de sociétés et de personnes ouvertes uniquement dans le cadre de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) s'élevait à 12 912 en 2020, soit une diminution de 928 cas par rapport à 2019 (13 840 cas). Ces résultats présentent une vue partielle dans la mesure où ils excluent les procédures relatives aux dissolutions d'entreprises en raison de carences dans l'organisation (art. 731b CO), dont le nombre a également baissé sur la période.

Des hausses dans quatre cantons uniquement

Quant au nombre de clôtures de procédures de faillites, qui incluent les dissolutions au sens de l'art. 731b CO, le recul observé en 2020 (-946 cas) se situe au même niveau que la baisse du nombre de procédures de faillites ouvertes.

La baisse du nombre d'ouvertures de procédures de faillites s'est profilée dans toutes les grandes régions. Elle varie entre -2,8% en Suisse du Nord-Ouest et -15,9% au Tessin par rapport à 2019. Au niveau cantonal, Glaris (-26,6%) et les Grisons (-24,0%) ont eu les reculs les plus marqués. En valeur absolue, ce sont les cantons du Tessin, de Genève et de Vaud qui enregistrent les baisses les plus importantes (plus de 100 cas de moins que l'année précédente). Seuls quatre cantons, parmi lesquels Lucerne (+32 cas) et Obwald (+15 cas), ont rapporté une hausse du nombre d'ouvertures de faillites.

Des résultats à interpréter prudemment

Ces résultats doivent être considérés avec une certaine prudence. En effet, vu que le produit intérieur brut (PIB) a enregistré en 2020 son plus fort recul depuis 1975, on aurait pu s'attendre à une vague de procédures de faillites lancées contre des sociétés et des personnes. Or, les résultats montrent au contraire un fléchissement du nombre de faillites ouvertes durant l'année sous revue.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce paradoxe apparent. La principale raison provient des autorités. Le Conseil fédéral a très tôt pris la décision de suspendre temporairement l'obligation pour les entreprises d'aviser le juge en cas de surendettement. En outre, le Conseil fédéral a permis aux PME de demander un « sursis COVID-19 » et a fourni des aides financières pour les cas de rigueur. Ces mesures ont notamment été prises pour éviter une vague de faillites.

Dans un tel contexte, il est donc difficile de savoir comment interpréter correctement les chiffres de 2020. Étant donné que les répercussions économiques de la pandémie sur le nombre de faillites s'étendront au-delà de l'année 2020, il est recommandé d'attendre les chiffres de 2021, voire de 2022, pour avoir une meilleure compréhension de l'ampleur de l'impact de la pandémie sur le tissu économique suisse, et plus spécifiquement sur le nombre de faillites.

Hausse exceptionnelle du montant des pertes financières

Le montant des pertes financières résultant de clôtures de procédures ordinaires et sommaires de faillites (y compris celles relatives aux dissolutions selon l'art. 731 b CO) est nettement plus élevé qu'en 2019. Ces pertes se chiffrent à 8,2 milliards de francs en 2020, soit une valeur 3,6 fois plus élevée qu'en 2019. Ce montant, qui constitue un record depuis le début des relevés, doit toutefois être relativisé. Il s'explique par un cas singulier de procédure de faillite qui a été ouverte il y a près de 16 ans pour se clôturer en 2020 seulement.

Se soldant par une perte de 6,5 milliards de francs, cette procédure de faillite particulièrement longue se classe parmi les plus importantes de l'histoire de notre pays. Sans cette affaire, les pertes financières résultantes de faillites clôturées durant cette année 2020, empreinte par la crise économique induite par la pandémie du COVID-19, se situeraient à un niveau de 30% inférieur à celui de 2019 (2,3 milliards de francs).

Recul des poursuites

La situation de crise sanitaire a également eu un impact significatif sur le nombre de procédures de poursuites lancées ou exécutées dans notre pays. En effet, en 2020, on dénombre moins de commandements de payer (2,6 millions, soit 13,3% de moins qu'en 2019), d'actes de saisies (1,5 million; -11,8%) et de réalisations (653 000; -5,6%).

Remarques méthodologiques

Les résultats de la statistique des poursuites et des faillites se basent sur des données provenant des offices cantonaux des poursuites et des faillites. Ils sont dans certains cas complétés par des données issues de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC).

Depuis 2008, la statistique fait la distinction entre les cas de faillites selon la LP (Loi fédérale sur les poursuites pour dettes et la faillite) et les cas de dissolutions d'entreprises selon l'art. 731b du Code des obligations.

Les données secondaires exploitées par l'OFS ne permettent pas de fournir des données ventilées par activité économique. Elles ne permettent pas non plus de produire des informations infra-annuelles.

Art. 731b CO – Carences dans l'organisation de la société

En vertu de l'art. 731b CO, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008, si une entreprise ne possède pas tous les organes prescrits ou si ces derniers ne sont pas composés conformément aux prescriptions légales (carences dans l'organisation), la ou le juge peut notamment prononcer la dissolution de la société et ordonner sa liquidation selon les dispositions applicables à la faillite, même si l'entreprise n'est pas surendettée.

Par conséquent, le nombre d'ouvertures de faillites selon la LP ne contient pas les cas au sens de l'art. 731b CO conformément aux prescriptions d'Eurostat.

Renseignements

Chantal Guggenbühl, OFS, Section Structure et analyses économiques, tél.: +41 58 463 67 69, e-mail: chantal.guggenbuehl@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2021-0412

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Conformément aux lois applicables, le communiqué de presse de la statistique des poursuites et faillites a été remis, 4 jours avant la date de diffusion, à l'Office central d'encaissement de l'Administration fédérale des finances pour que celui-ci puisse établir son rapport de gestion interne.

T1 Procédures de faillites et opérations de poursuites, 2018 - 2020

	2018	2019	2020
Nombre total d'ouvertures de procédures de faillites ¹⁾	15 921	15 808	14 770
<i>dont ouvertures de faillites selon la LP</i>	13 971	13 840	12 912
<i>dont dissolutions selon l'art. 731b CO</i>	1 950	1 968	1 858
Nombre de clôtures de procédures de faillites ¹⁾	14 076	14 707	13 761
<i>dont liquidations de procédures ordinaires et sommaires ¹⁾</i>	5 650	6 110	6 022
Pertes en 1'000 frs ^{1) 2)}	2 028 437	2 304 117	8 191 994
Actes de poursuites			
Nombre de commandements de payer ³⁾	2 967 555	3 064 195	2 656 004
Nombre de saisies exécutées ³⁾	1 747 922	1 724 195	1 520 162
Nombre de réalisations	690 072	692 349	653 110

1) y compris les faillites relatives aux dissolutions au sens de l'art. 731b CO

2) résultant des liquidations de procédures ordinaires et sommaires

3) données des années précédentes révisées

T2 Evolution du nombre d'ouvertures de procédures de faillites par grande région et canton, 2019 - 2020

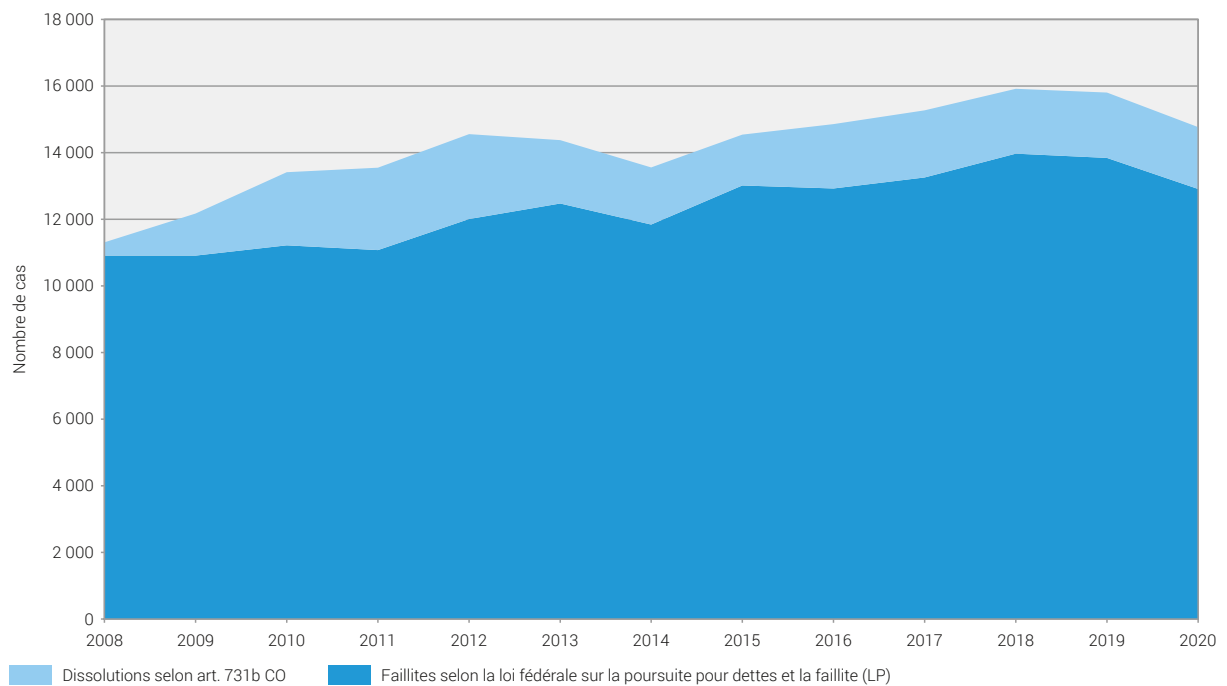
	Ouvertures de faillites selon la LP (sociétés inscrites et non inscrites au RC ¹⁾ et personnes physiques)			Dissolutions pour cause de carence dans l'org. (art. 731b CO)			Nombre total d'ouvertures de procédures de faillites		
	2019	2020	var%	2019	2020	var%	2019	2020	var%
Suisse	13 840	12 912	-6,7	1 968	1 858	-5,6	15 808	14 770	-6,6
Région lémanique	3 871	3 591	-7,2	459	452	-1,5	4 330	4 043	-6,6
VD	1 806	1 700	-5,9	154	169	9,7	1 960	1 869	-4,6
VS	454	394	-13,2	50	67	-	504	461	-8,5
GE	1 611	1 497	-7,1	255	216	-15,3	1 866	1 713	-8,2
Espace Mittelland	2 945	2 770	-5,9	167	214	28,1	3 112	2 984	-4,1
BE	1 541	1 477	-4,2	69	74	7,2	1 610	1 551	-3,7
FR	404	367	-9,2	31	59	90,3	435	426	-2,1
SO	480	416	-13,3	36	35	-2,8	516	451	-12,6
NE	361	359	-	26	30	15,4	387	389	0,5
JU	159	151	-5,0	5	16	220,0	164	167	1,8
Suisse du Nord-Ouest	1 620	1 575	-2,8	153	118	-22,9	1 773	1 693	-4,5
BS	506	507	0,2	64	58	-9,4	570	565	-0,9
BL	346	335	-3,2	17	10	-41,2	363	345	-5,0
AG	768	733	-4,6	72	50	-30,6	840	783	-6,8
Zürich	1 997	1 901	-4,8	158	186	17,7	2 155	2 087	-3,2
Suisse orientale	1 576	1 404	-10,9	214	168	-21,5	1 790	1 572	-12,2
GL	79	58	-26,6	20	9	-55,0	99	67	-32,3
SH	114	127	11,4	25	13	-48,0	139	140	0,7
AR	74	72	-2,7	36	35	-2,8	110	107	-2,7
AI	12	12	-	2	6	200,0	14	18	28,6
SG	693	627	-9,5	70	72	2,9	763	699	-8,4
GR	225	171	-24,0	55	29	-47,3	280	200	-28,6
TG	379	337	-11,1	6	4	-33,3	385	341	-11,4
Suisse centrale	1 013	983	-3,0	388	388	-	1 401	1 371	-2,1
LU	444	476	7,2	101	77	-23,8	545	553	1,5
UR	14	17	21,4	5	6	20,0	19	23	21,1
SZ	208	173	-16,8	65	60	-7,7	273	233	-14,7
OW	20	35	75,0	27	13	-51,9	47	48	2,1
NW	51	47	-7,8	15	19	26,7	66	66	-
ZG	276	235	-14,9	175	213	21,7	451	448	-0,7
Tessin	818	688	-15,9	429	332	-22,6	1 247	1 020	-18,2

1) RC: Registre du commerce

T3 Pertes financières résultantes de procédures de liquidations ordinaires et sommaires, par grande région et canton, 2018 - 2020

En milliers de francs suisses			
	2018	2019	2020
Suisse	2 028 437	2 304 117	8 191 994
Région lémanique	871 801	640 029	429 772
Vaud	136 859	252 465	202 586
Valais	60 001	55 365	48 808
Genève	674 942	332 200	178 378
Espace Mittelland	293 134	267 002	271 336
Berne	173 795	139 070	129 150
Fribourg	36 032	69 332	45 557
Soleure	52 557	26 411	32 390
Neuchâtel	24 779	20 700	55 773
Jura	5 970	11 488	8 465
Suisse du Nord-Ouest	246 705	680 113	145 738
Bâle-Ville	54 498	43 862	33 165
Bâle-Campagne	121 335	540 325	32 370
Argovie	70 872	95 926	80 203
Zurich	196 599	166 980	390 543
Suisse orientale	159 965	132 384	6 743 725
Glaris	1 591	2 485	15 925
Schaffhouse	39 051	5 445	21 025
Appenzell Rh.-Ext.	2 349	542	2 190
Appenzell Rh.-Int.	1 000	6 257	33
Saint-Gall	66 896	60 050	99 248
Grisons	16 073	25 872	59 830
Thurgovie	33 005	31 734	6 545 475
Suisse centrale	185 322	244 305	150 621
Lucerne	56 636	85 803	73 326
Uri	607	5 058	139
Schwyz	44 973	102 638	60 630
Obwald	9 079	2 421	3 055
Nidwald	40 007	11 969	5 466
Zoug	34 019	36 415	8 005
Tessin	74 912	173 305	60 259

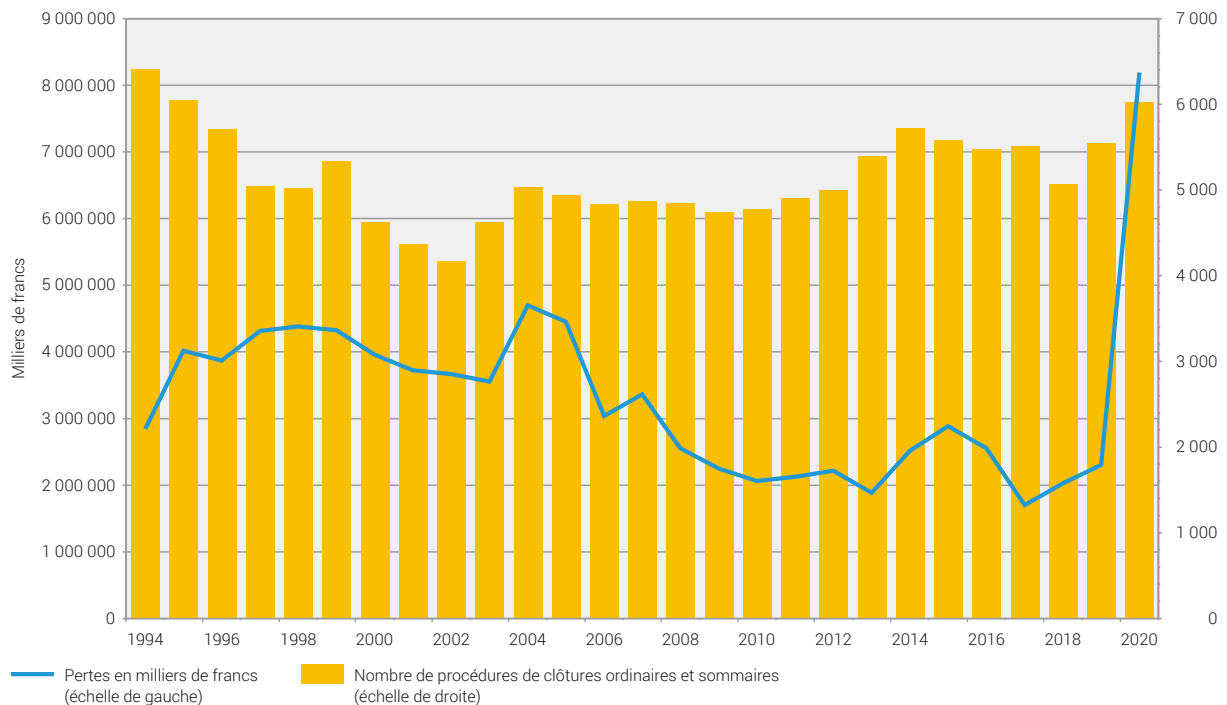
Évolution du nombre d'ouvertures de procédures de faillites entre 2008 et 2020



Source: OFS – Statistique des poursuites et faillites 2020

© OFS 2021

Évolution des pertes résultantes de liquidations de procédures de faillites¹ ordinaires et sommaires entre 1994 et 2020



¹ y compris celles relatives aux dissolutions (art. 731b CO)

Source: OFS – Statistique des poursuites et faillites 2020

© OFS 2021